

Fiche pédagogique

L'Abri

Sortie en salles :
10 septembre 2014



Film documentaire long métrage,
Suisse, 2014

Image et réalisation :
Fernand Melgar

Son : Elise Shubs

Montage : Karin Sudan, assistée
de Rui Pires

Conseillers : Janka Rahm,
Claude Muret

Directrice de production :
Elise Shubs

Production : Climage

Distribution en Suisse:
Agora Films

Version originale française

Durée : 1h40 min

Public concerné :

Âge légal : 10 ans

Âge suggéré : 14 ans

www.filmages.ch

<http://filmrating.ch/fr/jugendschutz/>

Festival de Locarno 2014
Compétition

Lire notre entretien avec le
réalisateur Fernand Melgar (au
bas de cette fiche)

Résumé

Un hiver au cœur d'un hébergement pour sans-abris à Lausanne. A la porte de ce souterrain méconnu se déroule chaque soir le même rituel d'entrée dramatique qui donne lieu à des bousculades parfois violentes. Les veilleurs ont la lourde tâche de devoir "trier les pauvres" : femmes et enfants

d'abord, hommes ensuite. Alors que la capacité de l'abri est de 100 places, seuls 50 "élus" seront admis à l'intérieur et auront droit à un repas chaud et à un lit. Les autres savent que la nuit va être longue.

(Synopsis officiel, dans le dossier de presse du film)

Introduction

L'Abri se donne à lire comme un assemblage de réalités humaines et sociales qui convergent vers un point identique, une porte, une file, une attente, une anxiété. Le temps d'un soir, par tous les temps, invariablement, on se presse pour entrer, pour dormir, pour ne pas être remis sur le bitume froid de la nuit. Des visages hagards, de tous âges, se heurtent nerveusement dans une confusion de langues, s'ignorent, se consolent et insistent pour passer à l'intérieur. C'est-à-dire de l'autre côté, là où ils pourront s'étendre jusqu'au lendemain, un autre jour où tout sera à refaire. Incertitudes dont Fernand Melgar nous rend témoins. En se mêlant à la cohue, l'objectif saisit des

parcours de vie, autant de pièces aux contours flous, mal emboîtées dans ce qu'on se plaît à nommer le jeu social. De quoi s'agit-il au juste ? De migrants, de travailleurs, de familles, par dizaines, dont la journée s'arrête à la porte de l'Abri. Pour quelques francs, ils espèrent accéder au dortoir. On mesure donc la précarité collective qui se manifeste à la tombée du jour et l'état d'angoisse qui affecte cette frange de la population réduite, faute de moyens suffisants pour se payer un logement durable, à une forme de vagabondage clandestin. Chacun vit et s'échappe. Les questions surgissent quant à l'avenir, au passé, au présent. Dans notre esprit, le malaise s'insinue car on tente de donner un sens à des

Disciplines et thèmes concernés

Cycle 3

Sciences humaines et sociales, géographie :

Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les hommes et entre les sociétés à travers ceux-ci...en étudiant une même problématique à différentes échelles (locale, régionale, planétaire) pour en percevoir les effets d'échelle

Objectif SHS 31 du PER

S'approprier, en situation, des outils et des pratiques de recherche appropriés aux problématiques des Sciences humaines et sociales.

Objectif SHS 33 du PER

Citoyenneté :

Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique...en s'initiant au fonctionnement de la société civile et politique...en se sensibilisant à des problématiques liées aux rapports entre les hommes (minorités, déséquilibres Nord-Sud,...) et à l'environnement (naturel et social)... en s'informant de l'actualité et en cherchant à la comprendre...en portant un regard critique et autonome, et en se positionnant en fonction de connaissances et de valeurs

Objectif SHS 34 du PER

Éducation aux médias :

Exercer des lectures multiples dans la consommation et la production de médias et d'informations

Objectif FG 31 du PER

Le documentaire en immersion
Analyser le titre et l'affiche d'un film

situations peu humaines, peu solubles et désormais communes mais qui nous échappent pourtant. On peut toujours réduire cette population au rang de figurants qu'on a l'habitude de voir évoluer dans une zone grise propre à toute ville : mendiants, clandestins, travailleurs au noir, petits délinquants... Néanmoins, le film prend à partie et force l'interrogation du spectateur : « comment en sont-ils arrivés là ? » pourrait être la première réaction qui ouvrirait sur un désir de compréhension auquel le documentaire nous convie. Compréhension, et appréhension aussi, d'une condition de précarité lausannoise révélant un phénomène de portée bien plus large.

Vincenzo Di Marco, enseignant au gymnase

Commentaires

Les films de Fernand Melgar ont plusieurs vertus constantes : ils nous invitent d'abord à jeter un regard attentif sur ce qui est d'ordinaire ramené à des étiquettes englobantes et abstraites : les pauvres, les mendiants, les requérants d'asile, les Roms, les chômeurs, les sans-abri... En détaillant des visages, des voix, des parcours singuliers, ces films sont un antidote aux généralisations. Ils nous rappellent au devoir de prudence et de nuance. Ils incitent à rengainer les jugements hâtifs et les sarcasmes cinglants.

Face aux tenants du "yaka", les films du cinéaste rappellent également la complexité des situations à gérer. Aucune démocratie occidentale n'est à l'aise avec la libre-circulation des personnes, avec l'arrivée inopinée de migrants précaires... Les réponses apportées donnent l'impression que le balancier

oscille constamment entre fermeté et bienveillance, tolérance et intransigeance. En France, les gouvernements successifs n'ont pas hésité à ordonner le démantèlement de campements sauvages, suscitant applaudissements et protestations.

Quelle réponse citoyenne apporter aux défis de notre temps ? Comme "La Forteresse" (2008) et "Vol spécial" (2011), "L'Abri" nous immerge dans un microcosme tissé de contradictions. La société a conféré aux autorités le soin de décréter la loi, de fixer les limites entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, entre ce qui est supportable et ce qui ne l'est pas. Des normes sont adoptées, des règles fixées. Elles ne sont ni absolues ni gravées dans le marbre. Elles peuvent changer. Mais entre deux réformes, elles doivent être appliquées. Vu de loin, ces normes et ces règles rassurent. Mais Fernand Melgar s'intéresse à ceux qui, tout au bout de la chaîne, doivent appliquer ces règles. Il accompagne le public vers ce point de frottement douloureux entre notions antagonistes : quand le légitime côtoie l'arbitraire, quand le regard humain se confronte aux yeux bandés de la Justice ou à la rigueur de la Loi.

S'il prend clairement parti pour les démunis, "L'Abri" n'occulte pas la difficulté et le caractère ingrat du travail des fonctionnaires. Veilleurs de nuit, agents de sécurité, employés des services sociaux, policiers : ils sont au front quand les décideurs et les électeurs sont à l'abri.

Pour des élèves qui doivent songer à leur avenir professionnel et qui découvrent les rudiments du système démocratique, voilà un film qui secoue du cocon de l'indifférence. En exposant crûment la misère matérielle, il rappelle l'importance d'acquiescer un

bagage solide en matière de formation, pour s'en prémunir. Il montre la nécessité, pour les autorités, de fixer un cadre et de s'y tenir, même s'il est parfois bien difficile de concilier les grands principes (respect des droits fondamentaux) avec la réalité du terrain. Il laisse deviner que les choix effectués sont aussi les nôtres. Regarder ou détourner le regard. Ouvrir ou fermer la porte. Donner ou ne pas donner.

"On ne peut pas accueillir toute la misère du monde", dit l'adage inspiré de la sagesse populaire. Mais où est la limite ? En avril 2014, le million de réfugiés syriens accueillis au Liban représentait 25% de la population de ce pays. Avec des conséquences très lourdes pour l'accès aux ressources et des tensions croissantes.

En Suisse, les charges liées à l'assistance sociale n'ont cessé de croître depuis une quinzaine d'années. Où est la limite, là aussi ? Où se situe le rapport supportable entre actifs occupés et assistés ?

Il y a là derrière des enjeux, des choix de société qui se profilent. Il y a aussi une réflexion sur les

valeurs qui dictent nos choix de citoyens et les choix de nos autorités. Il est bon de les identifier, de les (re)définir. De rappeler aussi que des contingences matérielles très concrètes dictent l'action des pouvoirs publics (le film passe sous silence les implications financières du dispositif mis en place).

"L'Abri" est aussi un film à regarder attentivement. Parce qu'il tranche avec la fonction usuelle du cinéma (divertir = s'éloigner de la réalité). Les choix du cinéaste, sa méthode de travail, se distinguent des reportages hâtifs ou sensationnalistes. Ils rappellent la nécessité de prendre du temps pour appréhender la réalité la plus proche. Ils nous ramènent à notre représentation du monde et des autres. Comment se construit-elle ? Qu'est-ce qui nourrit nos préjugés ? Qu'est-ce qui les accentue ou les fait évoluer dans un sens inattendu ? Le rôle d'un cinéaste est de nous donner à voir sous un jour nouveau ce que l'on croit connaître. Fernand Melgar y parvient pleinement.

Christian Georges (collaborateur scientifique CIIP)

Objectifs (Cycle 3 du PER)

- Analyser le titre et l'affiche d'un film et le sens qui s'en dégagent
- Analyser des images fixes tirées du film
- Connaître quelques droits humains mentionnés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais aussi quelques droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale
- Savoir identifier les facteurs de précarité
- Apprendre à rédiger une requête destinée à l'administration, en bonne et due forme
- Identifier les techniques, les forces et les limites d'un cinéma documentaire en immersion

Pistes pédagogiques

Avant la vision du film

Analyser l'affiche du film (document fourni en annexe 2)

Sans encore donner la moindre information sur le film, partir de l'affiche pour tenter d'en définir le style, l'ambition, le propos. Commencer par une approche purement descriptive. Détailler les personnages qui figurent sur le visuel dessiné par l'illustratrice Bénédicte. A-t-on un indice sur leur identité, leur provenance, le but de leur attente ? Chercher d'éventuels indices contextuels (à quelle saison se déroule la scène ? à quelle heure du jour ? dans quelle ville ?). Devine-t-on qu'il s'agit d'une fiction ou d'un documentaire ? (Noter l'absence de la mention d'acteurs, ce qui fait pencher la balance vers la 2^e option). Peut-on savoir s'il s'agit d'un film suisse, français, voire d'une autre nationalité encore ?

Souligner que la beauté de cette affiche tient beaucoup à la cohérence graphique des différents éléments. Noter par exemple le remplacement du A majuscule par un pictogramme qui résume le mot lui-même. Observer le contraste entre le fond bleu nuit et la lumière jaune et chaude de L'Abri du titre. Observer que les intempéries s'arrêtent à la limite supérieure du titre (l'abri est efficace !). Demander aux élèves d'identifier l'objet auquel ressemble ce petit groupe serré entre des barrières (entonnoir ou sablier, qui laisse filtrer des gens au compte-gouttes). Conclure : de quelle partie de la population parle ce film ? (les sans-abri).

Analyse du titre du film

Demander aux élèves de trouver des expressions courantes liées à ce mot. "Se mettre à l'abri"

(des intempéries, du danger). "Être à l'abri" (du besoin). A quelles valeurs positives peut-on associer un abri ? (protection, sécurité, repos, etc.)

Mais L'Abri est aussi un lieu bien réel ! Signaler qu'il s'agissait (en 2014) de l'un des trois lieux d'hébergement d'urgence alors ouverts par la ville de Lausanne.

La Marmotte (30 places) était gérée par l'Armée du salut.

Le Sleep In (24 places) était géré par une association.

L'Abri (102 places, dont seules 65 sont disponibles) était géré par les services sociaux de la ville de Lausanne.

S'interroger sur la situation dans la/les commune-s où reside-ent les élèves : existe-t-il un lieu d'hébergement d'urgence pour les sans-abri ? Vers quelles structures ou vers qui faudrait-il envoyer quelqu'un qui se trouverait sans logis pour la nuit ? (Cette question pourra être reprise et approfondie après la vision du film, voir plus bas).

Après la vision du film

RÉACTIONS A CHAUD

Profiter (cas échéant) de la présence d'un intervenant extérieur pour demander des précisions sur des éléments qui ont été mal compris.

Amener les élèves à exprimer leur ressenti par rapport à ce qu'ils ont vu. Ont-ils découvert quelque chose qu'ils ne connaissaient pas ? Quelles scènes ou quelles phrases leur ont paru surprenantes, choquantes, révoltantes ? A quelles situations ont-ils été sensibles ? Comment réagissent-ils personnellement, en face de mendiants dans la rue ?

ANALYSE THÉMATIQUE

Le réalisateur Fernand Melgar entend par ce film ouvrir le débat sur les droits humains et les droits fondamentaux. Pour les droits humains, il est possible de se servir des éléments de [cette page](#) pour introduire le sujet.

Il vaut aussi la peine de commenter cette phrase du [préambule](#) de la **Constitution fédérale** : *"La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres"*. Quelle intention se cache derrière une telle affirmation ? ([exigence de solidarité](#)).

Passer ensuite en revue quelques-uns des premiers articles de la **Constitution fédérale** (situer l'importance de cette charte fondamentale, dont découlent toutes les autres lois) :

Dans les **"Dispositions générales"**, on pourra mettre en évidence [l'article 6](#) **"Responsabilité individuelle et sociale"** :

"Toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'Etat et de la société."

Mettre en évidence le fait qu'il s'agit là davantage d'une exigence ou d'une attente. La Constitution ne confère pas seulement des droits...

Dans les **"Droits fondamentaux"**, plusieurs articles méritent absolument d'être mentionnés :

[Article 7](#) "Dignité humaine"

"La dignité humaine doit être protégée et respectée".

[Article 8](#) "Égalité"

En particulier, l'alinéa 2 :

"Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment

de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique".

[Article 10](#) "Droit à la vie et liberté personnelle"

En particulier l'alinéa 2 :

"Tout être humain a droit à la liberté personnelle, notamment à l'intégrité physique et psychique et à la liberté de mouvement".

[Article 11](#) "Protection des enfants et des jeunes"

En particulier l'alinéa 1 :

"Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement".

[Article 12](#) "Droit d'obtenir de l'aide dans les situations de détresse"

"Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine".

A la lumière de ce que montre le film, ces principes sont-ils respectés ? On portera une attention particulière aux nuances à apporter par rapport à des réponses péremptoires.

Précarité et pauvreté en Suisse

Sur la base des dernières [statistiques en date](#), évoquer d'abord le seuil de pauvreté. Le **minimum vital** est fixé en Suisse à 2200 francs par mois en moyenne pour une personne seule et à 4050 francs pour un

couple avec deux enfants. Avec cette somme, il devrait être possible de couvrir ses frais d'entretien (alimentation, habillement, soins corporels, frais de transport, dépenses de loisirs), le coût du logement et des assurances (sans toutefois les primes d'assurance maladie obligatoire). Ces montants peuvent paraître arbitraires : cette somme n'offre pas le même pouvoir d'achat selon qu'on habite Genève ou un village du Jura...

Sur [cette page](#) du site de l'administration fédérale, il est très intéressant de **montrer aux élèves les graphiques** relatifs aux **taux de pauvreté, selon différentes caractéristiques**.

Par groupes, les élèves examinent les "**facteurs de risque**" : selon l'âge, la nationalité, le niveau de formation, le type de ménage... Clarifier au préalable les définitions peu familières des élèves (ex. les "actifs occupés").

Mettre en commun les conclusions : 659.000 pauvres en Suisse, est-ce supérieur ou inférieur à ce qu'imaginaient les élèves ? Qui court davantage de risques de connaître la pauvreté que la moyenne de la population ? (les [personnes seules de plus de 65 ans](#), les [personnes qui n'ont effectué que l'école obligatoire](#), les [personnes seules avec enfants](#), les [étrangers...](#)).

Proposer aux élèves d'interpeller l'administration communale du lieu où se situe l'école sur un point précis. Par exemple :

"La mendicité est-elle autorisée sur la voie publique ? Si non, à quelles sanctions s'exposent les contrevenants ?" (Les élèves rédigent leur demande avec leurs propres mots. La formulation est progressivement

affinée avec l'aide de l'enseignant-e).

"La commune dispose-t-elle d'un lieu d'hébergement d'urgence pour les personnes sans-abri ? Est-ce qu'une telle structure est envisagée ? Quels sont (seraient) les coûts de fonctionnement ?"

Cette démarche est l'occasion de mettre en place une démarche structurée :

- 1) Identification du service ou de la personne à interpeller
- 2) Choix du moyen de communication le plus approprié (courrier, courriel, téléphone ?)
- 3) Recherche des coordonnées
- 4) Rédaction de la demande (explication du contexte – [vision du film "L'Abri"](#) – formulation claire et correcte, mention d'un délai généreux pour la réponse, formules de politesse)
- 5) Envoi
- 6) Analyse de la réponse en classe

ANALYSE STYLISTIQUE

Par groupes, les élèves examinent quatre photogrammes tirés du film (fournis en annexe 3. Eléments de réponse également fournis pour l'enseignant en annexe 4).

Consignes possibles :

- 1 – Commenter le choix du cadrage de l'image : que met-il en valeur ? Qu'est-ce qui ne nous est pas montré dans ce cadre ? (tenter de recomposer le hors-champ)
- 2 – Commenter la lumière et les couleurs de l'image : plutôt froid, plutôt chaud ?

3 – Commenter les attitudes des personnages présents dans l'image : que font-ils ? que révèlent-ils d'eux-mêmes dans cette image ?

A tour de rôle, les élèves mettent en commun leurs observations et leurs commentaires. Il est possible pour les camarades de compléter ou de contester. On conclura en soulignant la grande expressivité qui se dégage de ces photogrammes.

Un réalisateur absent/présent

Recenser les indices qui trahissent la présence du réalisateur dans le film. (Regards adressés à la caméra ; scènes dans lesquelles les protagonistes du film semblent profiter de la présence de la caméra pour "faire passer quelque chose" au public : on pense par exemple au père de famille renvoyé de L'Abri au début du film, qui prend à témoin la caméra de sa colère).

A l'inverse, souligner les procédés par lesquels le cinéaste se fait oublier (on ne le voit pas à l'image, il ne fait pas d'interviews, il ne se met pas en scène avec des protagonistes du film, il ne commente pas le film en voix off).

Procédés cinématographiques

Souligner l'absence de musique. Comment expliquer ce choix ? En fonction des précisions données par Fernand Melgar dans l'entretien (à lire ci-dessous), insister sur le travail apporté à la bande-son (nécessité de détacher des éléments du dialogue du brouhaha ambiant, ré-enregistrement de certains bruits, nécessité de prévenir un interlocuteur que la conversation téléphonique sera enregistrée pour les besoins d'un film).

Souligner aussi le **respect du droit à l'image** de chacun : les veilleurs de L'Abri qui ne souhaitent pas participer au film n'apparaissent pas à l'image. Tous les protagonistes reconnaissables dans le film ont explicitement donné leur accord. Il n'y a pas d'images volées.



Poser la question du floutage

des visages (en général) : quand est-ce que ce procédé se justifie ? (Lorsqu'il s'agit de protéger une personne qui souhaite témoigner, mais qui ne veut pas être reconnue). Quels inconvénients présente cette technique du floutage ? (Distance avec le spectateur ; méfiance sur la franchise d'un témoignage qui n'est pas livré à découvert ; perte d'une partie de la communication non verbale – mimiques, regard... Déshumanisation...)

En fonction des choix de réalisation et de montage effectués par Fernand Melgard, tirer des conclusions sur les forces et les limites de son approche (documentaire en immersion). Demander aux élèves de s'exprimer à ce sujet.

Parmi les forces, on pourra par exemple mettre en évidence la capacité à susciter de l'empathie, à rendre une humanité à des individus réduits à l'état de fantômes dans nos rues. Parmi les limites, on pourra regretter le manque d'informations sur le contexte ou sur les motivations des décisions prises par les autorités.

Pour aller plus loin

Introduction aux droits humains sur le site d'Amnesty International :
https://www.amnesty.ch/fr/themes/droits-humains/droit-humain-background/introduction-aux-droits-humains?qclid=CjwKCAjw88v3BRBFEiwApwLevYJz1VD4c48zdZRCnyUCEJ55LOy6wi6qiyEXk0Y9tcdEtCzml-86ARoCgXMQAvD_BwE

La Constitution fédérale de la Confédération suisse, en ligne :
<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>

Situation sociale, bien-être et pauvreté en Suisse – Indicateurs de l'administration fédérale :
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete.html>

Les droits des personnes "rom" en situation précaire à Genève.
Brochure de la Faculté de droit de l'Université en téléchargement ici :
https://www.unige.ch/droit/lawclinic/files/4115/6827/7150/droits_des_personnes_roms_web.pdf

Les dessins de Bénédicte (illustratrice de l'affiche du film), avec des renvois vers ses contributions dans différents médias :
<https://www.facebook.com/benedicte.dessins>

Christian Georges, collaborateur scientifique à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Juillet 2014. Actualisation en juin 2020.



Entretien avec Fernand Melgar, réalisateur



Est-ce que les réflexions, les critiques, qui ont accompagné la sortie de « Vol spécial » vous ont amené à modifier votre approche cinématographique ou votre méthode de travail ?

Non. Je serais tenté de dire : « *Les chiens aboient, la caravane passe* ». Je suis un homme têtu et j'ai un privilège par rapport aux productions télévisuelles : j'ai moins d'argent, mais beaucoup de temps. Ce temps permet d'approfondir une réflexion. Je n'ai pas de formation spécifique, je n'ai pas fait d'études de cinéma. On pourra dire que mon métier est empirique. Chaque nouveau film m'apporte une nouvelle expérience, une nouvelle approche. Je reste fidèle à moi-même, mais chaque nouveau film est comme un premier film. J'essaie de me mettre suffisamment en danger pour reconsidérer tous mes paradigmes. Il y a aussi un temps de préparation important. Avec mon assistante Elise Shubs, nous avons passé presque six mois dans la rue, à distinguer les différents groupes, à comprendre pourquoi des personnes se retrouvaient dans cette situation de précarité. C'est au moment de tourner qu'il est apparu comme une évidence que je devais le faire moi-même. Dans le cinéma que je pratique, il y a une distance à trouver. Il fallait que sois derrière l'ocilleton de la caméra. Cette nouveauté a affûté ma réflexion et mon regard sur ce film-là. Je ne suis en général jamais content du résultat, je vais peut-être où le vent me pousse, mais c'est moi qui tiens la barre.

Avez-vous été plus attentif à certaines choses, sur ce tournage-ci ?

Mon objectif est toujours d'aller au-delà des apparences et des préjugés. On se fait tous une représentation des Roms et mon intention est de changer le regard, de donner au public une perception différente de la réalité. Dans « L'Abri », j'ai envie qu'on ne voie plus des Roms, des Africains de l'Ouest ou des Maghrébins, mais des êtres humains en quête d'une solution pour trouver un lit pour la nuit. Je veux qu'on voie des personnes qui n'ont pas accès à un droit fondamental, en principe garanti par notre Constitution fédérale. Ça

irrite certains que je fasse référence à notre loi fondamentale et à la dernière phrase de son préambule : « *La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres* ». Cet idéal est-il appliqué dans le contexte précis que je montre ? Si l'on égrène les douze premiers articles de la Constitution, il y est question de dignité humaine, de subvenir aux besoins fondamentaux... A partir des scènes du film, je pose plein de questions sur la manière que nous avons de gérer la misère. « L'Abri » fonctionne comme une métaphore de ce que la société suisse traverse aujourd'hui.

L'équipe technique a été réduite par rapport aux tournages de « La Forteresse » et de « Vol spécial »...

Réduite au tournage, mais amplifiée au niveau de la post-production. J'ai assuré la prise de vues sans chef opérateur, assisté seulement d'Elise Shubs pour la prise de son. Elle a suivi une formation spécifique pour ce travail assez fatigant de tenir la perche. Comme j'avais ramené beaucoup d'images, j'ai engagé un assistant monteur, qui a travaillé avec ma monteuse Karin Sudan. J'ai accordé beaucoup de soin au travail sur le son : on est passé de deux semaines de montage son à neuf semaines. Quand on filme dans un endroit aussi bruyant que cet abri PC, c'est une performance d'isoler de petites phrases qui doivent être parfaitement audibles. Il fallait rendre à la fois le brouhaha continu et le dialogue. Le mixeur est même parti en Belgique pour ré-enregistrer des éléments distincts : des bruits de pas, de barrières qui traînent sur le sol... Je fais un tout petit pas vers la fiction, tout en restant dans une démarche 100% documentaire. Au total, une quarantaine de techniciens ont travaillé sur ce film dans la chaîne de post-production.



Lors de la dernière scène, filmée d'assez loin à l'extérieur de l'abri, on entend distinctement la veilleuse demander aux Africains de se disperser. C'est un son qui n'a pas pu être saisi à la perche ! C'est grâce à ce petit stratagème (réd. Fernand Melgar montre une photo de tournage sur son ordinateur. On le voit installer au-dessus de la porte de l'abri PC un micro capable de saisir des sons à 360 degrés, tel un dispositif d'alarme incendie).

Quels sont les avantages et les limites de tourner en duo ?

En tant que réalisateur de documentaire, on passe généralement le temps du tournage à quatre pattes, sous des tables, derrière des comptoirs ou des bureaux, pour éviter de se retrouver dans le champ de la caméra ! Cette fois-ci, avec Elise au son, nous nous sommes retrouvés à devoir « faire couple » comme des danseurs de tango. Il fallait qu'on s'accorde, qu'elle sache à quel moment j'allais me tourner. Après deux ou trois semaines, sur un tournage de trois mois, on faisait corps. Je pouvais filmer ce que je voulais sans devoir m'en remettre au regard d'un autre. Le désavantage, ce sont les lacunes techniques : je n'ai pas le doigté d'un Camille Cottagnoud ou d'un grand chef-opérateur. Mais dans le fond, j'ai l'impression d'avoir gagné en sincérité. Un chef-opérateur doit interpréter ce dont vous avez envie. Parfois, c'est compliqué, il faut beaucoup négocier. Lui voit le film d'une certaine manière, vous différemment. C'est ce qui a provoqué la fin de la collaboration avec Camille Cottagnoud sur « La Forteresse ». On n'était pas d'accord sur l'image ! Il y a des choses que je voulais très précisément, mais que lui ne voulait pas tourner. Aujourd'hui, l'évolution technique (en informatique surtout) fait qu'on a accès à des outils qui n'étaient autrefois réservés qu'à des professionnels bien formés. Le matériel professionnel vient de plus en plus du grand public. Ce micro, par exemple, sert en général à enregistrer des conférences à 360 degrés. Il y a quelques années, pour obtenir le même résultat qu'avec ce micro, il aurait fallu qu'un technicien prépare le plateau. Aujourd'hui, je peux me permettre d'être quasiment seul maître à bord, quitte à me planter.

Quelles autorisations ont été nécessaires pour tourner « L'Abri » et quelles conditions ont posé les autorités qui les délivraient ?

C'est le film sur lequel j'ai obtenu les autorisations le plus facilement. J'ai fait la demande à la ville de Lausanne et le municipal en charge des affaires sociales Oscar Tosato m'a donné l'autorisation de tourner. Les conditions restent les mêmes de film en film : respect du droit à l'image des personnes filmées. Ceux qui ne veulent pas être filmés ne doivent pas être filmés. Ceux qui ont été filmés par inadvertance (en passant dans le champ) vont être floutés. Les personnes qui participent au film doivent le faire dans un consentement éclairé. Elles doivent savoir pourquoi je fais le film, quelle est sa destination. Sur les sept veilleurs qui travaillent à l'abri, deux n'ont pas accepté de participer au film. J'ai respecté cela. Le calendrier de tournage s'est fait précisément en fonction de la présence des veilleurs qui jouaient le jeu. Cela dit, ce n'est pas parce qu'on a l'autorisation des autorités qu'on a celle des usagers. Il est toujours difficile de demander à quelqu'un en situation délicate de mettre à disposition sa précarité. C'est notre travail, à Elise et à moi, de convaincre de l'utilité de participer à un tel film, en disant : « *Ce que vous vivez n'est pas normal, il est important que les gens autour de vous prennent conscience du problème. Vous n'êtes souvent que des chiffres, des statistiques. Des hommes politiques vous représentent de manière caricaturale. Mon travail est celui d'un témoin. Je ne vais pas vous juger, mais témoigner de votre réalité.* » Il faut travailler avec un interprète, des *go-between*, des représentants d'associations. J'ai la chance de parler espagnol et il y a beaucoup de migrants espagnols. Il a fallu six mois pour convaincre les gens qui apparaissent dans le film. Il y a parfois un esprit communautaire très fort : quand on convainc deux-trois Roms de participer au film, c'est toute la communauté qui accepte. Même chose avec les Africains de l'Ouest.

Avez-vous tenu le parti pris consistant à rester certains soirs en dehors de l'abri et certains soirs de rester à l'intérieur ?

Oui, c'est au montage qu'on arrive à certains arrangements. Il y a avait toujours un point de départ. Soit on restait à l'extérieur avec les sans-abri à fixer frontalement la porte (ce sont généralement des attentes de 2-3h). Soit on se trouvait à l'intérieur de l'abri et on en sortait sur les pas des veilleurs, qu'on voit alors de dos. On a filmé ainsi 40 entrées, un peu moins de 30 à l'extérieur et une quinzaine à l'intérieur.

Quels préjugés personnels sur la pauvreté et la précarité ont été un peu révisés par ce tournage ?

J'habite depuis bientôt dans cette ville et j'ai découvert un monde parallèle. Je n'imaginai pas que, l'hiver où j'ai tourné, 200 personnes dormaient dans la rue. Alors qu'on est dans une ville de gauche, qui a plutôt une sensibilité sociale. C'est un monde discret, qui rase les murs, qui se cache. J'ai découvert qu'on amendait les gens qui dorment dans la rue, ce qui est quand même incroyable : 300 francs d'amende, ce n'est pas rien ! Il y a des poursuites pénales. Certaines personnes ont fini en prison, faute de payer ces amendes. Aujourd'hui, dormir dans la rue est un crime. Quand bien même la ville n'offre pas assez de lits, il y a ces amendes. Amadou en avait pour près de 1500 francs. Tout cela pour ne pas créer d'appel d'air : les autorités ne veulent pas qu'il se dise qu'à Lausanne, on peut trouver facilement un lit. Des gens dorment dans des voitures. Quand, dans le film, la petite fille rom se réveille dans un véhicule, il faisait -8 C° à l'extérieur. J'ai fait exprès

de montrer cela avec quelques plans larges : les gens qui passent à côté le matin ne peuvent pas s'imaginer que cette famille a passé la nuit là.

En juin 2014 à Genève, une femme rom a été poursuivie pour "défaut d'éducation" parce qu'elle faisait mendier son fils de 14 ans. Celui-ci a été placé, en vue de suivre une scolarité. Qu'est-ce que cette histoire particulière vous inspire ?

Ce pays a pratiqué pendant près de 100 ans le kidnapping d'enfants yéniches, qui ont été pris de force et placés. Aujourd'hui, la Confédération commence à s'en excuser. Je crois qu'il n'est pas besoin d'être rom pour ne pas avoir envie de se faire voler ses enfants. Quelle que soit sa provenance, la communauté rom est aujourd'hui la plus précaire, la plus persécutée et la plus menacée. Ce sont des gens qui sont dans une continuelle survie. Comment parler de "défaut d'éducation" quand des parents ne peuvent même pas subvenir aux besoins fondamentaux ? Si cette mère pouvait nourrir son enfant, évidemment qu'elle l'enverrait à l'école. Pendant le tournage du film, j'ai proposé à plusieurs familles rom de scolariser leur enfant. Notamment celle dont on voit les filles passer leur journée dans une salle de jeu. Je me portais garant du placement des enfants en classe d'accueil. Le père et la mère étaient catégoriquement contre : "*On va nous les voler !*" C'est encore profondément inscrit dans leurs gènes. Les Roms ont aussi très peur d'entrer à l'hôpital, de crainte qu'on leur vole des organes. Une famille de quatre personnes qui doit apporter 20 francs chaque soir pour avoir une place dans l'abri, c'est une somme énorme quand on fait la manche ! Etre Suisse et sans abri, en revanche, c'est très difficile. Il faut quasiment vouloir ce mode de vie ! On a un système social qui fait qu'en principe, on ne se retrouve pas à la rue. Du coup, on voit surtout des étrangers. On me dit : "*Ce sont des Africains !*" Je réponds : "*Attendez, ce sont des Espagnols !*" Ce pays a procédé à un programme massif de régularisations.

Le film n'explore pas en détail des destins personnels. Est-ce que vous auriez, cette fois-ci, résisté à votre tendance naturelle à l'empathie, en privilégiant plutôt un portrait de groupe ?

Il y a tout de même des parcours que l'on suit de manière très singulière. On sait pourquoi le couple d'Espagnols est là. On sait qu'Amadou avait un travail en Afrique avant de rêver d'Europe. J'ai voulu porter la réflexion sur la substance d'un droit fondamental. Pour moi, avoir un lit au chaud en plein hiver est un droit fondamental qui ne devrait être refusé à personne. J'ai voulu observer comment une ville qui se dit ouverte et sociale allait, de manière très froide et pragmatique, refuser un droit fondamental. Je crois que le film a suffisamment d'empathie, mais je voulais montrer, de manière pragmatique aussi, cette négation du droit d'exister.

Etes-vous inquiet à l'idée que les médias pourraient révéler des aspects inattendus voire obscurs des protagonistes du film ?

Pas du tout. On voudrait que la misère soit propre. Il y a ce côté très protestant aussi, de vouloir venir en aide à ceux qui le méritent. Pour certains, il était inacceptable, dans "Vol spécial", que des gens qui avaient purgé leur peine aient un casier judiciaire. Ce qui m'intéresse de plus en plus, dans mes films, c'est de montrer comment ce pays fonctionne. Pour moi, il fonctionne avec deux pôles, représentés dans "L'Abri" par José, le veilleur, et Dany, l'intendant. José, c'est moi, "secondo", fils d'Espagnols qui se dit suisse, mais qui est pressé de décliner ses origines par Dany. Lui, il représente cette Suisse vieillissante qui se questionne et se méfie. Mais il est plein de bonne volonté aussi ! Pour moi, ce film est une métaphore de ce que traverse ce pays, en train de fermer la porte sous prétexte que "c'est complet".

L'abri PC du film est à l'image de la Suisse : on s'interroge sur sa capacité physique d'accueil. Est-ce 50, 70, 100 personnes ? On n'aura pas la réponse à la fin...

...mais on sait qu'il y a la place ! J'ai commencé ce film il y a deux ans, mais j'ai maintenant l'impression qu'il nous permet de réfléchir à ce que nous traversons depuis le 9 février 2014. Sur notre capacité à accueillir, à intégrer, à partager nos richesses. J'ai l'impression que "L'Abri" se situe au centre d'une trilogie, avec en amont "La Forteresse" et "Vol spécial" en aval. J'aime filmer le dispositif institutionnel : comment on s'entend sur un règlement, comment on va s'arranger entre ceux qui le font respecter et ceux qui le subissent. Ici, les veilleurs sont ambivalents (moins "lisses" que dans "Vol spécial") : capables d'avoir à la fois une main de fer et un gant de velours. Ce film me parle de ce pays, de la manière avec laquelle il peut fermer catégoriquement une porte, tout en manifestant de la bienveillance pour ceux qui sont à l'intérieur.

Il y a cette séquence où l'on passe d'une forme d'arbitraire à une autre, d'un tri effectué "à l'œil" à un tri effectué via un système de cartes...

On est là dans un système tout à fait contemporain. Comme le dit José : *"Vous trieux juste la m... un peu mieux"*. Ce système a tout de même coûté 600.000 francs. Or José dit : *"Ce n'est pas d'un système dont on a besoin, mais de place !"* Les services sociaux m'expliquent ensuite que ce système permet de quantifier les besoins, alors qu'ils sont évidents ! Lors de ce tournage, j'ai pensé au cri d'alarme qu'avait poussé l'Abbé Pierre en hiver 1954. C'est un miracle qu'il n'y ait pas de morts dans nos rues chaque hiver.

Parlons de la part de mise en scène : c'est un documentaire d'immersion. Mais il semble parfois percer le besoin de re-jouer certains dialogues, voire de diriger les protagonistes. On pense par exemple aux téléphones d'Amadou avec son employeur potentiel...

Dans le documentaire, on n'est pas dans la vérité ou dans le mensonge, mais dans une histoire de croyance. On y croit ou on n'y croit pas. Eh bien croyez-le ou non : aucune scène n'a été préparée. Je savais par exemple qu'Amadou devait téléphoner à son employeur, mais pas ce qu'il allait lui dire. L'employeur, averti, savait qu'il allait être enregistré. Peut-être que cela l'a rendu plus poli, plus aimable. Lors du dernier téléphone, qu'on entend à la fin du film, je pensais sincèrement qu'Amadou avait le boulot ! Je voulais un *happy ending* ! Les abris de fortune pour la nuit ? J'ai simplement demandé au personnage s'il acceptait qu'on le suive à sa cabane. Comme il faisait -10 C° et que je ne voulais pas lui souhaiter simplement "bonne nuit !" après avoir tourné ces plans, je me suis arrangé pour lui trouver une place à l'abri ensuite. La séquence est donc réelle, mais je n'ai pas laissé le personnage dormir là pour autant. Les déclarations du Sénégalais Lamine qui vous paraissent mises en scène ne le sont pas non plus. D'une part, il était un peu éméché et j'ai été aidé par le fait que les Africains sont parfois sentencieux et répétitifs. C'est une séquence que j'ai pu tourner sous plusieurs angles, alors qu'il répétait la même chose de manière toujours aussi sincère. Par souci de bien se faire comprendre. J'utilise volontiers le fait que je sais que quelque chose va se passer. J'anticipe, mais ne prends pas un mégaphone pour diriger les gens. L'entrée de l'abri, c'est déjà un dispositif, c'est théâtral. On sait que tous les soirs des gens vont rester sur le carreau, même si ce sera d'une intensité différente. Je pourrais vous montrer les 40 entrées qu'on a filmées : elles ont toutes une dramaturgie propre. Une seule fois, j'ai demandé à Daniel de chanter à nouveau l'hymne vaudois car la première prise de son n'était pas bonne, le résultat fut inutilisable ! Jouer quelque chose à l'écran est réservé à des professionnels.

A propos de « Deux jours, une nuit », Les « Cahiers du cinéma » reprochaient aux frères Dardenne de vouloir « sauver tout le monde ». Est-ce un risque pour un cinéaste ?

J'ai le sentiment que « L'Abri » est assez équilibré et que chacun parvient à être sincère dans ce qu'il fait. Je n'ai pas l'impression de présenter d'un côté les pauvres victimes et de l'autre les méchants Suisses. Avez-vous remarqué que durant tout le film – et ce n'est pas une intention de ma part - les policiers sont bienveillants ? En principe, tous ces lieux d'accueil sont un endroit préservé où la police n'intervient pas. Je suis très surpris, lors des premières projections de "L'Abri", de voir à quel point les gens sont effarés par Dany, l'intendant. Il suscite des réactions épidermiques, certains le détestent ! Quelqu'un m'a même demandé de le retirer du film ! Mais pourquoi ? Il fait respecter le règlement communal, de manière plutôt correcte. Quant à vouloir sauver tout le monde...

Cette réflexion peut s'étendre à tous les usagers de l'abri : est-ce qu'une intégration sociale est réellement possible pour tous ces gens ?

Mon cinéma procède d'un questionnement qui s'inscrit dans une réflexion et un débat démocratiques. On se pose des questions dans ce pays, sur la base de notions abstraites. Moi je propose de foutre les pieds dans la m... et d'aller au fond du problème. C'est vrai qu'on aurait envie, instinctivement, de « fermer la porte » quand on voit tous ces gens qui se pressent. Plusieurs fois dans le film, je dis à ces personnes : *« Rentrez chez vous. Peut-être qu'il y a mieux à faire chez vous. »* Ou encore : *« Si tu peux avoir une maison où l'on te nourrit et où l'on t'aime, rentre chez toi »*. Quand je présentais « Vol spécial » au Burkina Faso, je disais : *« N'y a-t-il pas mieux à faire chez vous que de rêver d'une Europe inaccessible ? »* Des gens comme Amadou se font prendre dans le piège de l'Europe. On peut comprendre qu'un Syrien veuille quitter son pays aujourd'hui. Mais Amadou avait au Sénégal un petit magasin qui marchait ! Pourquoi a-t-il voulu venir ici ? Parce qu'il voyait revenir des compatriotes avec des voitures ! Nous aussi, on rêve d'Amérique ! A 18 ans, je voulais partir pour New York alors que j'étais très bien en Suisse...

Pour marquer la transition entre les séquences du film, vous insérez des plans généraux de Lausanne, présentée comme une ville assoupie, presque déserte...

Elle n'est pas assoupie, elle est quasiment inaccessible ! C'est une autre forteresse. Je compare volontiers les protagonistes du film à des fantômes : nous ne les voyons pas, mais eux ne voient pas notre ville. Une séquence du film montre des gens entassés à l'Espace Mozaïk d'Appartenances. Ce n'est pas parce qu'ils sont paresseux qu'ils sont effondrés sur les tables, ils essaient de récupérer parce qu'ils n'ont pas dormi de la nuit. Qui connaît cet endroit ?

Vos films voyagent avec vous à l'étranger. Est-ce qu'ils contribuent à changer la perception de la Suisse ?

Ce qui est étonnant, c'est que mes films parlent au fond assez peu de la Suisse. Ils ne sont pas identifiés comme tels en tout cas. Un exemple parmi cent : je suis allé montrer "Vol spécial", en Nouvelle-Calédonie. Après avoir remonté un fleuve durant deux heures, on a dû monter une génératrice dans un village. On présente le film à une centaine de Kanaks, qui parlent français. A l'issue de la projection, les anciens se retirent dans leur hutte et discutent du film. Une demi-heure plus tard, ils viennent me remercier et m'avouer qu'ils rencontrent le même problème. Des clandestins de Vanuatu viennent faire du trafic de drogue et les anciens se demandent si la prison est une bonne solution avant le renvoi. C'était extraordinaire de retrouver une situation analogue au bout du monde ! Dans un festival sur les droits de l'homme, en Inde, on m'a dit que les gardiens de prison feraient bien de voir mon film pour apprendre à se comporter avec des détenus. Je n'ai pas le sentiment d'avoir été amené, par mes films, à faire le procès de la Suisse ou à la défendre. J'aborde la problématique de la migration et des renvois forcés, sous l'angle humain : est-ce qu'on peut par exemple priver de liberté ceux qui n'ont pas de papiers ?

Vous allez proposer "L'Abri" en séances scolaires. A quoi voudriez-vous surtout sensibiliser le jeune public ?

Nous sommes assez préservés au milieu d'une Europe qui vit une crise assez grave. Et nous vivons dans la peur de perdre nos privilèges. Le vote du 9 février est un vote de méfiance : on ne veut pas adhérer à une Europe qui s'effondre. On veut garder notre richesse, notre taux de chômage de 3%. Nous vivons dans une société qui fonctionne plutôt bien, dans un confort qui est mérité, parce que l'on travaille. Mais est-ce que l'on peut vivre en toute sérénité, avec une misère qui se trouve à notre porte ? Est-ce qu'on peut fermer les yeux et fixer des limites de capacité ? Cela renvoie à la manière dont la Suisse a traversé la Seconde Guerre mondiale. Une personne qui a vu "L'Abri" m'a déjà dit : "*Je ne pourrai plus jamais regarder un Rom de la même manière*". Si ce genre de sensibilisation se produit, pour moi c'est gagné.

Entretien réalisé par Christian Georges à Lausanne, le 3 juillet 2014

Annexe 2 - Affiche du film "L'Abri"



Annexe 3 : photogrammes tirés du film "L'Abri"



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4

Annexe 4 : éléments de réponse liés à l'analyse des photogrammes du film "L'Abri"

PHOTO 1 :

Cadrage : L'image est cadrée latéralement, à la hauteur des yeux des personnages. Elle met en valeur un rapport de forces (une seule veilleuse, face à un groupe compact de sans-abris). Elle ne permet pas de voir l'entrée de L'Abri, ni la longueur de la file d'attente.

Lumière, couleurs : La paroi métallique bleue renvoie une impression de froideur, mais l'éclairage électrique adoucit cette impression. Il est frappant d'observer qu'on passe de la lumière (à gauche) à l'obscurité (à droite), à laquelle les sans-abri veulent échapper.

Attitudes : La veilleuse de nuit retient tant bien que mal la pression des sans-abri qui veulent se mettre au chaud. Elle paraît demander à l'aide (ou réclamer qu'on lui précise le nombre de places encore à prendre). En face, les hommes sont déterminés, mais plusieurs attitudes révèlent un comportement plutôt courtois compte tenu de la situation. La veilleuse repousse un homme de la main gauche, alors que deux sans-abri montrent très clairement qu'ils ne vont pas forcer le passage à tout prix.

PHOTO 2 :

Cadrage : Il s'agit d'une vue en plongée. La caméra se situe au-dessus des personnages. Le cadre montre la porte principale menant à L'Abri et le mur latéral du souterrain. Le marquage au sol a sans doute une fonction précise (repère pour poser les barrières ?), mais elle reste mystérieuse pour le spectateur. Cette image sollicite fortement l'imagination du spectateur. Comme le père et son enfant, on aimerait distinguer ce qui se situe hors champ.

Lumière, couleurs : La paroi métallique bleue renvoie une impression de froideur, mais l'éclairage électrique adoucit cette impression.

Attitudes : La femme et la fillette sont recroquevillées dans une position de résignation fataliste. L'homme et son fils semblent encore croire à la possibilité d'être hébergés. Ils guettent cette éventualité. Mais à plat ventre sur le sol, ils sont privés d'une partie de leur humanité et plutôt ramenés au statut d'insectes rampants.

PHOTO 3 :

Cadrage : Ce cadrage joue sur la profondeur de champ. Il n'englobe pas seulement Dany (l'intendant, à gauche) en discussion avec un usager. Il permet de montrer d'autres personnages invités à prendre un repas chaud ce soir-là. Dany est cadré devant le panneau des consignes et règlements, ce qui le conforte dans son rôle de garant de la Loi. Ce plan ne permet pas d'évaluer la taille du réfectoire, ni d'apercevoir les dortoirs, mais apporte beaucoup d'informations.

Lumière, couleurs : La lumière est celle que diffusent les néons d'un abri souterrain. Presque tous les hommes arborent des couleurs sombres, ce qui fait ressortir de manière comique le bonnet bleu incongru du mangeur (visiblement un lainage qu'il a reçu à son arrivée à Lausanne et qui l'infantilise un brin).

Attitudes : Loin de se montrer distant, indifférent ou méprisant, Dany paraît soucieux d'entrer en relation avec ce pensionnaire d'un soir. L'autre est à l'écoute, respectueux, même s'il n'est pas du tout sûr qu'il comprenne bien ce qu'on cherche à lui dire. L'assiette bien garnie témoigne de sa faim. Au fond à droite, les deux personnages trahissent le dispositif de tournage. Ils semblent s'interroger sur la présence de la caméra.

PHOTO 4 :

Cadrage : En décalage de 90 degrés avec la photo 1, cette image est cadrée depuis L'Abri, du côté des veilleurs et des agents de sécurité, mais toujours à la hauteur des regards des protagonistes. Elle traduit elle aussi un rapport de force. Le cadre, plus serré sur les personnages, accentue l'impression d'écrasement.

Lumière, couleurs : Le contraste entre la lumière et l'ombre se fait ici plus dur que sur les autres photos. Une source de lumière est visible au plafond du souterrain. Le visage du protagoniste central est violemment éclairé par une autre source de lumière, située au-dessus de la porte de L'Abri. En prolongeant les lignes de force qui composent cette image (la barrière, les parois latérales), on obtient quasiment un X. Comme si cette lettre renforçait l'exclusion ou le refus d'accéder à un lieu. Au fond, la lumière bleutée renvoie au froid de l'hiver. Entre elle et L'Abri, il y a ce boyau noir et oppressant de l'attente et de l'incertitude.

Attitudes : L'agent de sécurité grimace en barrant le passage aux hommes qui réclament une place au chaud. Il n'a pas de couvre-chef, contrairement à tous les arrivants (le froid lui pique peut-être les oreilles). L'homme au centre trahit un geste d'énervement, alors qu'à ses côtés, ce sont plutôt des mains qui implorant. Même s'ils sont plutôt tournés vers la gauche de l'image, les trois regards des personnages principaux semblent aussi nous implorer nous, spectateurs, bien à l'abri dans la salle de cinéma. Au second plan, la femme emballée dans son écharpe verte laisse apparaître des yeux écarquillés, entre épouvante, impuissance et incrédulité.